

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 6 août 2012 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. MARC-ANTOINE FORTIN
LES CONSEILLERS : M. BERTHOLD TREMBLAY
M. MAGELLA DUCHESNE
M. FERNAND BOUCHARD
M. DOMINIQUE CÔTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENT : M. JEAN-CLAUDE BHÉRER

Assistent également à la séance, M. GILLES BOUDREAULT, Secrétaire-trésorier, et M. CARL BOUCHARD, Secrétaire-trésorier adjoint.

1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance débute par une courte prière. Après quoi, Monsieur le maire déclare l'assemblée ouverte.

2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

203.08.12

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Secrétaire-trésorier.

3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 3 JUILLET 2012

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du mardi 3 juillet 2012.

204.08.12

Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le mardi 3 juillet 2012 soit approuvé tel que

rédigé et soumis après ladite séance. La présente résolution est adoptée séance tenante.

4.- CORRESPONDANCE

- Une lettre de l'équipe des Fêtes du 175^e anniversaire du Saguenay-Lac-St-Jean, reçue le 25 juillet 2012. Afin d'organiser avec efficacité les célébrations, le comité demande combien notre municipalité compte investir pour les fêtes du 175^e anniversaire de la région. Les membres du Conseil prendront cette demande en considération dans les semaines à venir.

- Une lettre d'Annie Pinel, technicienne assainissement des eaux BPR-Infrastructure inc., reçue le 2 août 2012. Celle-ci nous fait part des résultats d'analyse de notre nouveau réseau d'eau potable.

5.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 3 JUILLET 2012 AU 3 AOÛT 2012

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER :	228 866.23 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	61 375.95

SECTION RÉGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER :	357 663.52
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	103 714.70

205.08.12 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 3 juillet 2012 au 3 août 2012, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 11032; 11053 à 11057; 11094 à 11117; 11119 à 11125; 11127 à 11131; 11133 à 11138; 11140 à 11142; et 11194 à 11203; ainsi que 1006; 1018; 1019; 1021 et 1022; soient et sont acceptés tels que libérés et que cette résolution soit adoptée séance tenante.

Je, soussigné Secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 6^{ième} JOUR DU MOIS D'AOÛT 2012

Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

6.- APPROBATION POUR AJUSTEMENT SALARIAL. RE: DOSSIER RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT l'embauche récente de Sébastien Lamoureux au poste d'opérateur du réseau d'eau potable et des eaux usées;

CONSIDÉRANT que l'ensemble de la procédure a été mené conjointement par le syndicat des employés de la municipalité et le Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que deux lettres d'entente issues de ce processus devront être annexées à la convention collective en vigueur;

206.08.12

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'autoriser le directeur général adjoint, M. Carl Bouchard, à ratifier au nom du Conseil municipal les lettres d'entente qui feront partie intégrante de la convention collective. Cette résolution est adoptée séance tenante.

7.- AUTORISATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DÉFI-CLIMAT

Après discussion, il est convenu que la Municipalité de Saint-Bruno ne participera pas à ce programme considérant qu'elle a déjà reçu ces analyses.

8.- AUTORISATION POUR DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DU MILIEU FORESTIER - VOLET II

CONSIDÉRANT que des montants sont disponibles pour notre municipalité dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II, 2012-2013 ;

CONSIDÉRANT nos engagements en matière d'éducation et sensibilisation à l'égard de la forêt ;

CONSIDÉRANT notre éloignement relatif du milieu forestier ;

- CONSIDÉRANT** la place prépondérante de l'agriculture dans notre économie locale ;
- CONSIDÉRANT** notre relation avec l'école primaire Saint-Bruno et la Commission scolaire Lac-St-Jean favorisant la mobilisation des jeunes à la cause ;
- CONSIDÉRANT** le support de l'Association forestière du Saguenay-Lac-St-Jean ;
- CONSIDÉRANT** le support de notre population dans nos activités d'aménagement ;

207.08.12 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement d'autoriser le directeur général adjoint, M. Carl Bouchard, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - volet II. Cette résolution est adoptée séance tenante.

9.- ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ POUR PRISE EN CHARGE DES DÉPASSEMENTS DE COÛTS

208.08.12 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Bruno s'engage à prendre en charge les dépassements de coûts pour un montant équivalent à la subvention demandée. Cette résolution est adoptée séance tenante.

10.- APPEL D'OFFRES DE L'UMQ AFIN DE RETENIR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN MATIÈRE D'ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DANS LE CADRE D'UN REGROUPEMENT

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Bruno a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux;
- CONSIDÉRANT** que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bruno désire se joindre à ce regroupement;

CONSIDÉRANT conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

CONSIDÉRANT que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'automne 2012.

209.08.12 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Bruno confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la Municipalité de Saint-Bruno s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Municipalité de Saint-Bruno s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1 % des primes totales versées par la municipalité.

Cette résolution est adoptée séance tenante.

11.- MANDAT POUR DROIT DE REPRÉSENTATION AUPRÈS DES INSTANCES DE LA CSST

210.08.12 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement que ce Conseil :

1. Adopte l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux;
2. Autorise Aon Conseil à signer, pour et en son nom, l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux;
3. Autorise M. Carl Bouchard, représentant autorisé, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bruno tous les documents nécessaires à la participation de la municipalité à la Mutuelle.

Cette résolution est adoptée séance tenante.

**12.- ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES
PROFESSIONNELS POUR L'ÉTUDE DE L'ÉTAT DES
BARRAGES**

211.08.12 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement de mandater la firme d'ingénieurs Roche Ltée, Groupe-Conseil, selon l'offre de services professionnels reçue en date du 29 juin 2012, au montant de 21 719,00 \$ (taxes en sus), pour l'étude de l'état de nos barrages et les recommandations pour procéder aux travaux pertinents afin que ces ouvrages soient catégorisés « faible contenance », ou encore démolis.

Il est en outre résolu que les frais inhérents à cette étude seront assumés par le projet d'eau potable dans le cadre du démantèlement de l'ancien système d'approvisionnement en eau. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**13.- MANDAT À UN ARPENTEUR POUR ENTREPRENDRE LES
DÉMARCHES MENANT À LA CONSTRUCTION D'UN
NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL**

212.08.12 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement de mandater M. Frédéric Gilbert, arpenteur-géomètre, pour la réalisation d'une description technique sur le lot prévu pour la construction d'un nouveau garage municipal. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**14.- MANDAT À UN INGÉNIEUR POUR ENTREPRENDRE LES
DÉMARCHES MENANT À LA CONSTRUCTION D'UN
NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL**

213.08.12 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement de mandater la firme d'ingénieurs Cegertec pour la préparation menant à la construction d'un nouveau garage municipal. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**15.- MANDAT À UN ARCHITECTE POUR ENTREPRENDRE LES
DÉMARCHES MENANT À LA CONSTRUCTION D'UN
NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL**

214.08.12 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement de mandater Anicet Tremblay, architecte, pour la préparation de plan et devis menant à la construction d'un nouveau garage municipal. Cette résolution est adoptée séance tenante.

16.- MANDAT À UN ARPENTEUR POUR ENTREPRENDRE LES DÉMARCHES POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE RUE DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL

215.08.12

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement de mandater M. Frédéric Gilbert, arpenteur-géomètre, pour la réalisation du lotissement visant l'aménagement d'une rue perpendiculaire à la rue Dallaire dans notre secteur industriel. Cette résolution est adoptée séance tenante.

17.- MANDAT À UN INGÉNIEUR POUR ENTREPRENDRE LES DÉMARCHES POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE RUE DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL

216.08.12

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement de mandater la firme d'ingénieurs Cegertec Worley Parsons pour le prolongement d'aqueduc visant l'aménagement d'une rue perpendiculaire à la rue Dallaire dans notre secteur industriel selon la proposition de services reçue en date du 6 août 2012, au montant de 12 808.50 \$. Cette résolution est adoptée séance tenante.

18.- NOMINATION DES RUES DANS LE SECTEUR DE LA PHASE VIII DE NOTRE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Bruno doit aménager la phase VIII de son développement résidentiel;

CONSIDÉRANT que deux (2) nouvelles rues s'ajouteront dans ce secteur.

Il est proposé par M. Berthold Tremblay de nommer ces rues « avenue Osias-Tremblay » et « avenue Almas-Tremblay ». Cette proposition n'étant pas appuyée, elle est donc refusée. N'ayant pas d'autres propositions, ce dossier est remis à une séance ultérieure.

19.- AUTORISATION POUR DÉPÔT DE L'AVIS DE DÉCONTAMINATION AU MDDEP. RE: PHASE VIII DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

217.08.12

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'autoriser le dépôt de l'avis de décontamination au Ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) dans le cadre de la phase VIII de notre développement résidentiel.

Il est en outre résolu de mandater Me Jacques Néron, notaire, pour la finalisation de ce dossier et que M. Réjean Bouchard, maire,

ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. La présente résolution est adoptée séance tenante.

20.- ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (RMR)

CONSIDÉRANT QUE la Régie des matières résiduelles ont fait une offre concernant les redevances à la municipalité de Saint-Bruno comme compensation des inconvénients causés par la construction du lieu d'enfouissement technique (LET) sur le territoire de la municipalité d'Hébertville-Station qui affectera plusieurs citoyens de notre secteur;

CONSIDÉRANT QUE la RMR offre le partage à 50/50 entre les deux municipalités touchées, soit Hébertville-Station et Saint-Bruno, et une compensation de 2.50 \$ la tonne pour tout déchet traité.

218.08.12 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Bruno accepte le principe d'équité avec la municipalité d'Hébertville-Station déjà énoncé par la RMR.

QUE la Municipalité de Saint-Bruno demande une compensation de 3 \$ la tonne de toute nature ***pour tout ce qui entre sur le site*** accompagné d'une clause d'indexation basée sur l'I.P.C. au 1^{er} septembre de chaque année.

QUE la durée de l'entente soit basée sur la durée de vie du site d'enfouissement.

Cette résolution est adoptée séance tenante.

21.- APPROBATION DE L'ACHAT D'UN TERRAIN ET BÂTIMENT.
RE: LOT 4 468 669 ET 4 723 417

219.08.12 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'approuver l'achat d'un terrain et du bâtiment existant sur le lot 4 468 669, ainsi que la vente d'un terrain et du bâtiment existant sur le lot 4 723 417, et ce, selon l'entente intervenue entre la Municipalité de Saint-Bruno et 2971-8376 Québec Inc., en date du 3 août 2012, dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. La présente résolution est adoptée séance tenante.

22.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE: LOT 4 723 429 (#17)

220.08.12 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'approuver la vente d'un terrain désigné comme étant le numéro 17 de notre développement résidentiel, soit le lot 4 723 429, au montant de 32 324.02 \$, taxes en sus, et aux conditions décrites ci-après:

- Payable au complet lors de la signature du contrat.
- Construire une résidence unifamiliale dans les deux ans de la signature du contrat.
- Si non construction, clause de rachat par la municipalité aux mêmes conditions, excluant les frais légaux.
- Accorder une servitude d'utilité publique à Hydro-Québec et/ou la Municipalité de Saint-Bruno

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente. La présente résolution est adoptée séance tenante.

23.- APPROBATION DU PRIX D'ACHAT D'UN TERRAIN. RE: P-11B, RANG IV, CANTON LABARRE

221.08.12 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement d'approuver l'achat d'un terrain désigné comme étant une partie du lot 11B, Rang IV, Canton Labarre, d'une superficie d'environ 115 102 pieds², au montant de 50 000. \$, et selon les modalités suivantes :

- Payable au 1^{er} octobre 2012.
- Application de calcium liquide la première année.
- Aménagement d'une clôture agricole à la limite de la zone blanche.
- L'acheteur aménagera un chemin agricole dès que l'actuel chemin ne pourra être utilisé, plus 4 voyages tamisés sur le chemin entre les deux ruisseaux.

Il est en outre résolu de céder une superficie d'environ 156 620 pieds² au vendeur à la signature, soit la parcelle 11 de la description technique de Frédéric Gilbert, arpenteur-géomètre, du 14 janvier 2011.

Il est également résolu de mandater Me Michel Lapointe, notaire, pour finaliser cette transaction et d'autoriser M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, à signer les documents relatifs à cet achat. La présente résolution est adoptée séance tenante.

24.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS

A) TRAVAUX PUBLICS

Un bref résumé est fait concernant les travaux de la phase VIII de notre développement résidentiel.

B) LOISIRS ET CULTURE

M. Marc-Antoine Fortin fait état des derniers travaux effectués au parc municipal. Il mentionne que le budget alloué aux activités du parc est dépassé et que, pour le festival « Week-end tente », il serait préférable d'engager des agents de sécurité.

222.08.12

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'approuver l'embauche de deux agents de sécurité pour exercer une surveillance de nuit pendant cette fin de semaine.

C) SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun rapport.

D) URBANISME

Aucun rapport.

25.- AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU

M. Marc-Antoine Fortin amène quelques discussions concernant entre autre les Transporteurs en vrac, la mauvaise herbe dans la rue des Cèdres, le RPM ainsi que l'utilisation des tablettes numériques.

26.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune question.

27.- LEVÉE DE LA SÉANCE

223.08.12

Il est proposé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement que la séance soit et est levée.

IL EST 21:50 HEURES

LE MAIRE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES BOUDREAU